

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE VOTRE CARTE OPUS

Pour notre clientèle du transport adapté



Protection de votre carte Opus en cas de bris, de perte ou de vol

Si votre carte Opus a été perdue, brisée ou volée, il est possible de récupérer les titres de transport valides qui se trouvaient sur votre carte, **à condition qu'elle soit enregistrée.**

Comment enregistrer ma carte Opus?

Imprimez, **remplissez et signez** le formulaire qui se trouve à la page suivante. Retournez-le-nous par l'un des 2 moyens suivants :

1. Par la poste : SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL
Service du transport adapté
2250, av. Francis-Hughes
Laval QC H7S 2C3
2. Par télécopieur : 450 662-8376

Si vous préférez l'envoyer par courriel, prenez une photo du formulaire rempli et signé et faites-la parvenir à l'adresse transportadapte@stl.laval.qc.ca (assurez-vous que les informations soient bien lisibles sur l'image).

Si vous possédez une carte Opus avec photo, vous n'avez rien à faire pour la protéger : votre carte est déjà enregistrée à votre nom.

Quoi faire si ma carte enregistrée est perdue, brisée ou volée?

Rendez-vous à une billetterie métropolitaine avec une **pièce d'identité avec photo**. La carte sera désactivée et vos titres de transport encore valides vous seront remis sur une nouvelle carte. Vous n'aurez qu'à payer pour la nouvelle carte selon le prix en vigueur.

N'oubliez pas de nous appeler pour mettre à jour votre dossier avec le n° de votre nouvelle carte Opus, qui se trouve à l'endos : 450 688-6520.



FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE VOTRE CARTE OPUS

Pour notre clientèle du transport adapté

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Initiales (s'il y a lieu) : _____

N° de dossier client STL : _____

Code postal : _____

Date de naissance : _____
(jour/mois/année)

N° de la carte Opus : _____
(voir à l'endos de la carte)

Choisissez votre question de sécurité pour des fins d'authentification :

- ☐ Nom de famille de votre mère à la naissance
- ☐ Nom de votre ville natale
- ☐ Nom de rue du premier endroit où vous avez habité
- ☐ Nom de votre première école primaire

Réponse à la question : _____

Par la signature apposée ci-dessous, je déclare avoir pris connaissance des dispositions apparaissant à la page suivante concernant les renseignements personnels.

Signature : _____

Date (jour/mois/année) : _____



Renseignements personnels

Informations en application de l'article 65 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

1. Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre une CARTE OPUS enregistrée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une CARTE OPUS enregistrée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une CARTE OPUS enregistrée, le cas échéant.
2. Ces renseignements personnels sont recueillis par l'ARTM pour elle-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun («Système intégré») ainsi que pour le bénéfice des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré.
3. Les autorités organisatrices de transport et les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré et qui sont susceptibles de s'échanger des renseignements personnels aux fins de la mise en œuvre de ce Système intégré sont: la STM, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain. D'autres autorités organisatrices de transport et organismes de transport en commun pourront éventuellement se joindre au Système intégré et, le cas échéant, l'identité de ces nouveaux organismes sera portée à l'attention des usagers du transport en commun par le biais de communiqués ou de mentions dans le portail Internet de la STM, des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré.

Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes :

- a. l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de la CARTE OPUS enregistrée par les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré
 - b. la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes
 - c. le remboursement ou la restitution de titres
 - d. la gestion du Système intégré
 - e. la prévention, la détection ou la répression de la fraude
 - f. la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée).
5. Les catégories de personnes qui pourront, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré sont les suivantes: les agents de service à la clientèle, les inspecteurs, les agents de vente de titres de transport en commun ainsi que les employés et consultants de ces organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun et à la gestion du Système intégré.
 6. Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui ne donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire
 7. L'utilisateur qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une CARTE OPUS enregistrée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une CARTE OPUS enregistrée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé.
 8. Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une CARTE OPUS enregistrée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi en adressant une demande écrite à cette fin au responsable de l'accès de la STL et en justifiant son identité. Les coordonnées du responsable de l'accès de la STM sont les suivantes : Société de transport de Montréal, Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, 800, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H5A 1J6.

